

Département de la Moselle

Séance n° 4-2023

Arrondissement de Sarrebourg

**COMMUNE DE NIDERVILLER**

Conseillers élus : 15

en exercice : 14

Membres présents : 8

Membres absents : 6

Procurations : 3

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 juin 2023  
à 18 heures**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 02 juin 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire**

**Membres présents :**

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER – Mme Marine FRISSON -

**Absents excusés :** M Yannis BLAISE donne procuration à M Frédéric SCHERRER

M Damien GUENAIRE donne procuration à Mme Marine FRISSON

Mme Marjorie ZIMMERMANN donne procuration à Mme Marie-Véronique BUSCHEL

Mmes Audrey FROEHLICH – Mylène FAUL

**Absent :** M Jonathan WEIBEL

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance** désignée par vote : **Marine FRISSON**

**DCM n° 20230906-01**

**Élections sénatoriales**

Vu le décret 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Madame la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Après vérification du quorum

Après examen des listes déposées, il est constaté qu'une liste est présente :

Nom : sénatoriales

**Candidats :**

- Madame Marie-Véronique BUSCHEL
- Monsieur Damien GUENAIRE
- Madame Audrey FROEHLICH  
en tant que titulaires
  
- Monsieur Frédéric SCHERRER
- Madame Marine FRISSON
- Monsieur Philippe PIERRON

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre bulletins :
- bulletins blancs ou nuls :
- suffrages exprimés :
- majorité absolue :

Sont élus en tant que délégués titulaires :

- Madame Marie-Véronique BUSCHEL
- Monsieur Damien GUENAIRE
- Madame Audrey FROEHLICH

Sont élus en tant que délégués suppléants :

- Monsieur Frédéric SCHERRER
- Madame Marine FRISSON
- Monsieur Philippe PIERRON

Après établissement du procès-verbal des élections, la délibération est votée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 09 juin 2023.

La Maire,



Marie-Véronique BUSCHEL